

## **Fermeture provisoire de la déchetterie de Kingersheim à compter du 1<sup>er</sup> décembre prochain pour travaux de reconstruction**

La date de fermeture de la déchetterie de Kingersheim, annoncée pour mi-septembre 2016 en vue de la réalisation de travaux de reconstruction, est repoussée au 1<sup>er</sup> décembre 2016. Une procédure administrative d'autorisation plus complexe que prévue en est la raison principale.

Cette fermeture programmée d'une durée d'un an environ permettra de reconstruire, sur le même site, une nouvelle déchetterie plus grande que l'actuelle. Ce projet de modernisation de la déchetterie de KINGERSHEIM est rendu nécessaire du fait d'une obsolescence et dégradation importantes de cette installation qui a vu le jour à la fin des années 80. L'objectif est de permettre un meilleur service rendu à l'utilisateur. Pour cela, il s'agit de créer une déchetterie plus spacieuse avec plus de quais de déchargement de manière à désengorger le site, et de faire évoluer les possibilités de tri au maximum des exutoires existant actuellement, tout en améliorant la sécurité des usagers.

Pendant cette période transitoire de fermeture prévisible jusqu'au 4<sup>ème</sup> trimestre 2017, les usagers de cette déchetterie devront se reporter sur les autres déchetteries formant le réseau intercommunal de la région mulhousienne. De nombreux sites, proches de Kingersheim, pourront les accueillir, tels qu'à : Wittenheim, rue d'Illzach ; Pfastatt, rue de la Liberté ; Illzach, rue des Rives de l'Ill ; Sausheim, rue Verte ; Mulhouse-Bourzwiller, rue de Bordeaux ; Wittelsheim, route du Wahlweg ; et enfin Pulversheim, Aire de la Thur.

Les usagers souhaitant se reporter sur la déchetterie de Pulversheim sont rendus attentifs au fait qu'il faudra pouvoir présenter un badge nominatif pour y accéder, puisque le site est équipé depuis peu d'un contrôle d'accès informatisé.

Pour obtenir son badge, il conviendra de s'inscrire en ligne en allant sur le site internet du SIVOM : [www.sivom-mulhouse.fr](http://www.sivom-mulhouse.fr). Pour les personnes ne possédant pas internet, il sera toutefois possible de s'inscrire directement à la mairie. Dans les deux cas de figure, le badge sera délivré en mairie sur présentation de justificatifs d'identité et de domicile (carte d'identité ou passeport, la dernière facture d'eau ou d'électricité et une quittance de la taxe d'habitation la plus récente). Le badge sera immédiatement créé et remis en main propre au demandeur.

Attention toutefois : pour des raisons d'organisation, les badges ne pourront être retirés qu'à partir de janvier 2017.

**Renseignements :** Auprès du SIVOM, par tél 03 89 43 21 30 ou par mail [contact@sivom-mulhouse.fr](mailto:contact@sivom-mulhouse.fr)